

Produit 6091B
 Date de Révision 01/09/2017
 Révision 1



Fiche de Données de Sécurité (FDS)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de Produit

Nom du Produit 6091B
Synonymes, Noms de Négociation Aucune information disponible.

1.2 Utilisations Identifiées Pertinentes de la Substance ou du Mélange et Utilisations Déconseillées

Utilisations Identifiées Aucune utilisation spécifique n'a été identifiée.
Utilisations Déconseillées Aucune utilisation déconseillée n'a été identifiée.

1.3 Renseignements Concernant le Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Fournisseur Renishaw plc
 Brooms Road
 Stone Business Park
 Stone, Staffordshire
 ST15 0SH
 United Kingdom
 +44 (0) 1785 285000 (during UK office hours 09:00 to 17:00 UTC).
 msds@renishaw.com

Personne à Contacter

1.4 Numéros Téléphoniques d'Urgence

Numéros Téléphoniques d'Urgence 112 / 15 ou numéro d'urgence local.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (EC 1272/2008)
Dangers Physiques et Chimiques Non classifié.
Santé Humaine Acute Tox 1 - H330, Skin Irrit.2 - H315, Eye Irrit.2A - H319, Resp. Sens 1 - H334, Skin. Sens 1 - H317, STOT SE 3 - H335
Environnement Non classifié.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient 4,4'-methylenedi(cyclohexyl isocyanate) dicyclohexylmethane-4,4'-di-isocyanate
 Hexamethylene diisocyanate, oligomers
 hexamethylene-di-isocyanate

Étiquetage Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'Avertissement Danger

Mentions de Danger H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de Prudence

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Réponse

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclaration EUH

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres Dangers

Aucun(e) connu(e)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Pas applicable.

3.2 Mélanges

Prénom	Identificateur de Produit	Reg. EU 1272/2008	%
4,4'-methylenedi(cyclohexyl isocyanate) dicyclohexylmethane-4,4'-di-isocyanate	CAS-No.: 5124-30-1 EC No.: 225-863-2	Skin Irrit.2 - H315, Skin. Sens 1 - H317, Eye Irrit.2A - H319, Acute Tox 3 - H331, Resp. Sens 1 - H334, STOT SE 3 - H335	30-60%
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	CAS-No.: 28182-81-2 EC No.: 500-060-2	Skin. Sens 1 - H317, Eye Irrit.2A - H319	30-60%
hexamethylene-di-isocyanate	CAS-No.: 822-06-0 EC No.: 212-485-8	Skin Irrit.2 - H315, Skin. Sens 1 - H317, Eye Irrit.2A - H319, Acute Tox 3 - H331, Resp. Sens 1 - H334, STOT SE 3 - H335	0-1%

Le Texte Complet de Toutes les Mentions de Danger Est Disponible Dans la Section 16.

Commentaires sur la Composition

Les données présentées sont conformes aux dernières directives CE.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des Premiers Secours

Informations Générales Inhalation

Fournir les premiers soins, du repos, de la chaleur et de l'air frais. En règle générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, contacter obligatoirement un médecin. Obtenir une assistance médicale pour toutes brûlures ou lésions oculaires, indépendamment du degré de gravité apparent. Le personnel des premiers secours doit être conscient des risques qu'eux-mêmes encourent durant le sauvetage.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Susceptible de causer de l'asthme et doit être traité comme un sensibilisant.

Inhalation

Si ce produit était inhalé et si des symptômes se produisaient, déplacer la personne exposée à l'air frais immédiatement. Si le sujet ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, fournir de l'oxygène. Obtenir une assistance médicale.

Des symptômes similaires à de l'asthme peuvent apparaître immédiatement ou jusqu'à plusieurs heures après. Si une réaction allergique du système respiratoire se produit, consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Ne pas provoquer les vomissements ! Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Si ce produit était ingéré, écarter immédiatement la victime de la

Contact Cutané	source d'exposition. Mettre au repos, procurer de la chaleur et de l'air frais. Bien rincer la bouche. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Contact Oculaire	Retirer la victime de la source de contamination. Laver immédiatement à l'eau et au savon, de préférence sous la douche, et retirer les vêtements contaminés tout en procédant au lavage. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Demander immédiatement des soins médicaux.
	Ne pas frotter les yeux. Éviter de contaminer un œil intact. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer doucement les yeux à l'eau pendant au moins quinze (15) minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et si l'opération s'avère facile. Consulter rapidement un médecin.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Différés

Informations Générales	Inhalation	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. Signes et symptômes de l'exposition : toux, essoufflement, maux de tête, nausées et vomissements. Les symptômes peuvent être différés.
	Inhalation	Peut être mortel si inhalé. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.
	Ingestion	L'ingestion peut provoquer des nausées et une irritation de la bouche, de la gorge et du système digestif
	Contact Cutané	Susceptible d'entraîner une réaction allergique cutanée. Irritant pour la peau.
	Contact Oculaire	Provoque une irritation oculaire grave.

4.3 Indication des Éventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires

Notes pour le Médecin	Traiter selon les symptômes.
------------------------------	------------------------------

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'Extinction

Moyens d'Extinction	Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir des contenants fermés.
Moyens d'Extinction Inappropriés	Jet d'eau à volume élevé.

5.2 Dangers Particuliers Résultant de la Substance ou du Mélange

Produits de Combustion Dangereux	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et des oxydes d'azote.
Risques Particuliers d'Incendie et d'Explosion	Réagit avec l'eau en libérant du gaz carbonique qui peut entraîner une montée en pression dans les contenants.
Dangers Spécifiques	Des vapeurs dangereuses peuvent se former en cas de chauffage.

5.3 Conseils aux Pompiers

Techniques Spéciales de Lutte Contre L'incendie	Si possible, combattre l'incendie depuis un endroit protégé. Aérer les endroits clos avant d'y entrer. Se positionner par rapport à la direction du vent pour éviter les émanations. Éviter de respirer les vapeurs libérées par l'incendie. Les contenants proches de l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau immédiatement si cela ne représente aucun danger.
Équipement de Protection pour les Pompiers	Le personnel en charge de lutter contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Des vêtements pour le personnel en charge de lutter contre l'incendie (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la norme européenne EN 469 fournissent une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Mesures d'Urgence

Précautions Individuelles	Porter des vêtements protecteurs tels que décrits dans la Rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Fournir une ventilation adaptée. Dans les espaces insuffisamment ventilés, utiliser une protection respiratoire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Ne pas toucher ou marcher sur un déversement de substance. Si nécessaire évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Bien lire et suivre les recommandations du fabricant.
Pour Les Secouristes	Suivre les conseils de manipulation de sûreté et d'équipement de protection personnelle pour une utilisation normale du produit.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement

Précautions pour la Protection de l'Environnement Éviter le rejet dans les cours d'eau et aux égouts.

6.3 Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage NE PAS toucher le produit déversé ! Éviter les fuites lorsque cela ne présente pas de risques. Porter l'équipement de protection nécessaire. Ventiler et évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel électrique antidéflagrant pour le nettoyage. Dans le cas d'un déversement à grande échelle, bâtir une digue de sable autour de la zone pour arrêter la propagation des déversements. Récupérer le liquide répandu si possible. Après récupération du liquide renversé, le récipient ne doit pas être refermé hermétiquement. Entreposer le récipient dans une zone ventilée et sécurisée. Absorber les déversements avec un matériau absorbant non combustible, le sable. Toujours s'assurer que les déchets et matériaux contaminés soient collectés et enlevés de la zone de travail le plus vite possible dans un récipient convenablement étiqueté. Traiter le sol avec un neutralisant après le rétablissement - Eau : 90 - 95 %, Carbonate de sodium : 5 - 10 %, Détergent liquide : 0,2 - 0,5 %. Du dioxyde de carbone peut être généré à partir de déchets traités par neutralisant.

6.4 Référence à d'Autres Rubriques

Référence à d'Autres Rubriques Voir la rubrique 1 pour les contacts d'urgence. Pour la protection personnelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination des déchets, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Manipulation Utiliser un équipement de protection individuelle, voir la section 8. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec des conditions de ventilation adéquates. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Utiliser une ventilation locale par aspiration si nécessaire. Garder éloigné des sources d'inflammation. Éviter tout contact prolongé ou répété. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas utiliser de lentilles de contact. Retirer et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Stockage

Précautions de Stockage Stocker dans un endroit sec, loin de la lumière directe du soleil ou de sources d'inflammation. Conserver le produit dans son contenant d'origine. Le maintenir en position verticale, sous clé et hors de portée des enfants. Garder les contenants fermés hermétiquement. Peut réagir avec l'eau, produisant du gaz CO2. Une montée en pression dangereuse pourrait avoir lieu si la contamination se produit. Ne pas refermer les contenants contaminés. Une atmosphère d'azote sec doit être appliquée sur les contenants NON contaminés avant rebouchage. Ne pas entreposer dans des contenants en cuivre, en alliages de cuivre ou présentant des surfaces galvanisées. Température d'entreposage : 25-50 C (77F to 122F).

Classe de Stockage Stockage des hydroréactifs

7.3 Utilisation(s) Finale(s) Particulière(s)

Utilisation(s) Finale(s) Particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Rubrique 1.

Description de L'utilisation Utiliser uniquement selon les indications. Remplacer et serrer le capuchon après utilisation.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs Limites d'Exposition

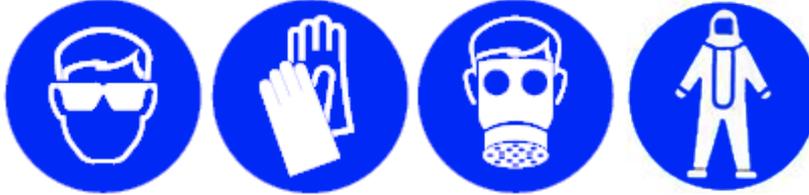
Composant	STD	TWA (8 Hrs)		STEL (15mins)		Remarques
4,4'-methylenedi(cyclohexyl isocyanate) dicyclohexylmethane-4,4'-di-isocyanate	WEL		0.02 mg/m3		0.07 mg/m3	Sen.

4,4'-methylenedi(cyclohexyl isocyanate) dicyclohexylmethane-4,4'-di-isocyanate	NIOSH		0.01 ppm	0.11 mg/m3	
hexamethylene-di-isocyanate	WEL		0.02 mg/m3	0.07 mg/m3	Sen.
hexamethylene-di-isocyanate	NIOSH		0.035 mg/m3	0.14 mg/m3	

Commentaires sur les Ingrédients L'institut national pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH). Directive EH40/2005 relative aux valeurs limites d'exposition en milieu professionnel.

8.2 Contrôles d'Exposition

Équipement de Protection



Contrôles Techniques Appropriés Fournir une ventilation adéquate, ainsi qu'une extraction locale adaptée, afin de garantir que la limite d'exposition au travail définie ne soit pas dépassée. Les installations destinées à la manipulation de ce produit devraient constituer un système fermé. S'assurer que les surfaces et les planchers sont faits de matériaux non perméables.

Protection Respiratoire Lorsque l'évaluation des risques montre que les appareils respiratoires filtrants sont appropriés, il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire complet conforme à la norme EN 143 et des cartouches respiratoires appropriées comme soutien pour les contrôles techniques. Si un appareil respiratoire est le seul moyen de protection, utilisez un appareil respiratoire à adduction d'air par masque couvrant tout le visage.

Recommandé : Appareil respiratoire avec filtre combiné pour vapeurs/particules - Type A2B2P3 (EN 141). ABEK (EN 14387). Consultez le fabricant pour obtenir des conseils spécifiques. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés par les normes gouvernementales adaptées comme CEN (UE).

Protection des Mains Lorsqu'un contact manuel est susceptible de se produire, le port de gants approuvés par les normes concernées (ex : Europe : EN374) est recommandé. La sélection du matériau des gants dépend de la prise en compte des durées de pénétration, des taux de diffusion et de dégradation et de la concentration propre au lieu de travail.

Matériau suggéré : Caoutchouc butyle. Consulter le fabricant pour un avis spécifique. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Jeter les gants contaminés après usage conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants adaptée (sans toucher la surface externe du gant) pour éviter tout contact de la peau avec ce produit.

Protection des Yeux Visage Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial pour éviter toute possibilité de contact oculaire. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales concernées comme EN 166 (UE).

Autre Protection Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. EPI suggéré : combinaisons de pleine longueur et bottes résistant aux produits chimiques. L'équipement de protection personnelle pour le corps doit être sélectionné selon la tâche à effectuer et les risques impliqués et doit être validé par un spécialiste. Les vêtements sélectionnés doivent être conformes à la norme européenne EN 943.

Mesures d'Hygiène NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains avant de manger, de fumer et de se rendre aux toilettes et après chaque séance de travail. Conserver le récipient bien fermé. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Laver rapidement si la peau est contaminée.

Conditions de Traitement S'assurer que les systèmes de rinçage des yeux et les douches d'urgence sont situés à proximité de l'espace de travail.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations Générales

Aspect	Liquide.
Couleur	Violet à jaunâtre légèrement transparent.
Odeur	Presque inodore.
Seuil Olfactif - Inférieur	Aucune information disponible.
Seuil Olfactif - Plus Haut	Aucune information disponible.

pH-Valeur, Solution Concentrée	Aucune information disponible.
pH-Valeur, Solution Dilué	Aucune information disponible.
Point de Fusion/Point de Congélation	10.00 °C
Point Initial d'Ébullition et Intervalle d'Ébullition	Aucune information disponible.
Point d'Éclair	190.00 °C
Taux d'Évaporation	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible.
Limite d'Inflammabilité - Inférieur(%)	Aucune information disponible.
Limite d'Inflammabilité - Plus Haut(%)	Aucune information disponible.
Pression de Vapeur	Aucune information disponible.
Densité de Vapeur (air=1)	Pas applicable.
Densité Relative	1.09g/cm ³ @ 25.00 °C
Masse Volumique	Aucune information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans le benzène, le toluène, le chlorobenzène et l'acétone.
Température de Décomposition	Aucune information disponible.
Coefficient de Partage n-Octanol/Eau	Aucune information disponible.
Température d'Auto-Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible.
Viscosité	135 mPas 25.00
Propriétés Explosives	Non classé comme explosif.
Propriétés Comburantes	Aucune information disponible.

9.2 Autres Informations

Poids Moléculaire	Aucune information disponible.
Composé Organique Volatile	Aucune information disponible.
Autres Informations	Aucune note.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Le dioxyde de carbone est généré lorsque le produit réagit avec l'eau. Réaction exothermique avec l'eau, l'amine, l'alcool et d'autres composés chimiques contenant de l'hydrogène actif.
-------------------	---

10.2 Stabilité Chimique

Stabilité	Stable dans des conditions de température normales et selon l'usage recommandé.
------------------	---

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses

Réactions Dangereuses	Aucune information disponible.
Polymérisation Dangereuse	Le contact avec de l'eau ou une température excessive peut provoquer la polymérisation.
Polymérisation Description	Exothermique.

10.4 Conditions à Éviter

Conditions à Éviter Conserver à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation, des produits incompatibles, et ne pas exposer à l'air humide ou à de l'eau.

10.5 Matières Incompatibles

Matières Incompatibles Réaction exothermique avec l'eau, l'amine, l'alcool et d'autres composés chimiques contenant de l'hydrogène actif. Éviter tout contact avec l'eau, des agents oxydants, des alcools, des amines, des bases et des alliages de cuivre. Conserver à l'écart des agents oxydants puissants, des métaux et des matériaux caustiques puissants.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux

Produits de Décomposition Dangereux La décomposition thermique ou la combustion peuvent libérer des oxydes de carbone et / ou d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Une décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et d'azote, du cyanure d'hydrogène et de l'acide isocyanique.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les Effets Toxicologiques

Informations sur les Effets Toxicologiques	Pas d'informations toxicologiques pour le produit fini général.
Toxicité Aiguë (Oral LD50)	9900.00 mg / kg Rat.
Toxicité Aiguë (Dermique LD50)	> 11000.00 mg / kg Lapin.
Toxicité Aiguë (Inhalation LD50)	0,03 mg / l (vapeurs), Guinée, 4 Heures.
Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion Cutanée/Irritation Cutanée	Aucune information disponible.
Sensibilisation Respiratoire	Aucune information disponible.
Sensibilisation Cutanée	Aucune information disponible.
Mutagénicité Sur Les Cellules Germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité Spécifique pour Certains Irganes Cibles –	
Exposition Unique	Aucune information disponible.
Toxicité Spécifique pour Certains Irganes Cibles - Exposition Répétée	
Exposition Répétée	Aucune information disponible.
Inhalation	Peut être mortel si inhalé. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des nausées et une irritation de la bouche, de la gorge et du système digestif
Contact Cutané	Susceptible d'entraîner une réaction allergique cutanée. Irritant pour la peau.
Contact Oculaire	Provoque une irritation oculaire grave.
Gestion des Déchets	Lors de la manipulation des déchets, il convient de prendre en considération les précautions de sécurité applicables à la manipulation du produit. Éliminer en tant que matériau solide après réaction avec le composé A.
Voies de Pénétration Organes Cibles	Aucune information disponible. Les yeux, la peau, le système digestif, les voies respiratoires.
Danger par Aspiration	Aucune information disponible.
Reproductive Toxicity	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité Aiguë - Poisson	Méthylènebis (4-isocyanate de cyclohexyle) : poisson CL50 (poisson zèbre) > 8,1 mg/L/96 h OCDE no 203. CL50 (poisson zèbre) 1,2 mg/L/96 h. Polyisocyanate aliphatique : poisson CL50 (poisson zèbre) >100 mg/L/96 h 67/548/CEE, annexe V,C.1.
Toxicité Aiguë - Invertébrés Aquatiques	Méthylènebis (4-isocyanate de cyclohexyle) : CE50 (puce d'eau) > 8,3 mg/L/48 h OCDE no 203. Polyisocyanate aliphatique : CE50 (puce d'eau) >100 mg/L/48 h 67/548/CEE, annexe V,C.1.
Toxicité Aiguë - Plantes Aquatiques	Méthylènebis (4-isocyanate de cyclohexyle) : CE50 (scenedesmus) > 5,0 mg/L/72 h OCDE no 201. Polyisocyanate aliphatique : algue CE50 (scenedesmus) >100 mg/L/72 h OCDE No 201.
Toxicité Aiguë - Micro-organisme	Aucune information disponible.
Toxicité Chronique - Poisson	Aucune information disponible.
Toxicité Chronique - Invertébrés Aquatiques	Aucune information disponible.
Toxicité Chronique - Plantes Aquatiques	Aucune information disponible.
Toxicité Chronique - Micro-organisme	Aucune information disponible.
Écotoxicité	Pas d'informations écologiques sur le produit fini.
Eco Toxicologiques Informations	Pas de toxicité écologique disponible sur le produit fini général.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Dégradabilité	La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.
Demande Biologique en Oxygène	Aucune information disponible.
Demande Chimique en Oxygène	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Potentiel de Bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
Facteur Bioaccumulation	Aucune information disponible.
Coefficient de Partage n-Octanol/Eau	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité

Mobilité	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

12.5 Résultats des Évaluations PBT et vPvB

Résultats des Évaluations PBT et vPvB	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

12.6 Autres Effets Néfastes

Autres Effets Néfastes	Un composé d'acides aminés avec un groupe isocyanate converti en groupe d'acides aminés, en composé d'urée de faible poids moléculaire (oligo urée) peut être généré comme produit de la réaction d'isocyanates dans l'eau.
-------------------------------	---

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Gestion des Déchets	Lors de la manipulation des déchets, il convient de prendre en considération les précautions de sécurité applicables à la manipulation du produit. Éliminer en tant que matériau solide après réaction avec le composé A.
----------------------------	---

13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

Méthodes d'Élimination	Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales et conformément à toutes les réglementations locales, nationales et internationales. Concernant l'élimination des déchets, utiliser un agent d'élimination des déchets industriels agréé.
-------------------------------	--

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU (ADR)	ONU2206
Numéro ONU (IMDG)	ONU2206
Numéro ONU (IATA)	ONU2206

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

ADR Nom d'Expédition	ISOCYANATES, TOXIC, N.O.S. (4,4'-methylenedicyclohexyl diisocyanate + Hexamethylene diisocyanate) or ISOCYANATE SOLUTION, TOXIC, N.O.S. (4,4'-methylenedicyclohexyl diisocyanate + Hexamethylene diisocyanate)
IMDG Nom d'Expédition	ISOCYANATES, TOXIC, N.O.S. (4,4'-methylenedicyclohexyl diisocyanate + Hexamethylene diisocyanate) or ISOCYANATE SOLUTION, TOXIC, N.O.S. (4,4'-methylenedicyclohexyl diisocyanate + Hexamethylene diisocyanate)
IATA Nom d'Expédition	ISOCYANATE SOLUTION, TOXIC N.O.S. (4,4'-methylenedicyclohexyl diisocyanate + Hexamethylene diisocyanate)

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

ADR Classe	6.1
IMDG Classe	6.1
IATA Classe	6.1

Étiquettes de Transport



14.4 Groupe d'Emballage

ADR/RID/ADN Groupe d'Emballage	III
IMDG Groupe d'Emballage	III
IATA Groupe d'Emballage	III

14.5 Dangers pour L'environnement

ADR	Non
IMDG	Non
IATA	Non

14.6 Précautions Particulières à Prendre par L'utilisateur

EMS	F-A, S-A
Code d'Action Urgente	A3
Numéro d'Identification du Danger (ADR)	60
Code de Restriction du Tunnel	(E)

14.7 Transport en Vrac Conformément à l'annexe II de la Convention Marpol106 et au Recueil IBC

Pas applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/Législation Particulières à la Substance ou au Mélange en Matière de Sécurité, de Santé et d'Environnement

Législation Européenne	Règlementation (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et rejetant les Directives 67/548/EEC et 199/45/EC, et modifiant la Règlementation (CE) n° 1907/2006 avec des modifications. Le format de la Fiche de données de sécurité du système international harmonisé des Nations Unies (Annexe IV) est appliqué en tant que l'Annexe II de REACH n°453/2010 du 20 mai 2010 modifiant la réglementation (CE) n°1907/2006.
Code de Pratique Approuvé	Note sur la directive concernant les limites d'exposition sur le lieu de travail EH40/2005.
Évaluation de la Sécurité Chimique	Aucune évaluation sur la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations Générales	Inhalation	La fiche de données de sécurité est conforme à la Règlementation Reach (CE) n° 453/2010.
Commentaires de Révision		C'est la première précaution.
Date de Révision		01/09/2017
Révision		1
Fiche de Données de Sécurité Statut		A approuvé.

Mentions de Danger en Pleine

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
H330	Mortel par inhalation.

Avertissement

Ces informations concernent uniquement le document spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour des documents utilisés en combinaison avec d'autres documents ou dans tout procédé. Ces informations sont, à la connaissance de la société, justes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie ou déclaration n'est donnée quant à leur justesse, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la convenance de ces informations à son propre usage particulier.